

LE Fondsvert

UN OUTIL NOVATEUR

POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC



CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



MATIÈRES
RÉSIDUELLES



EAU



BARRAGES



AUTRES ÉLÉMENTS LIÉS
À LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

Créé en 2006, le Fonds vert constitue un levier financier et économique important pour le gouvernement du Québec : il favorise le développement durable du Québec, lutte contre les changements climatiques, protège l'environnement et assure une gestion saine des matières résiduelles et de l'eau. Le Fonds vert contribue également à la croissance économique du Québec en stimulant l'innovation de multiples façons.

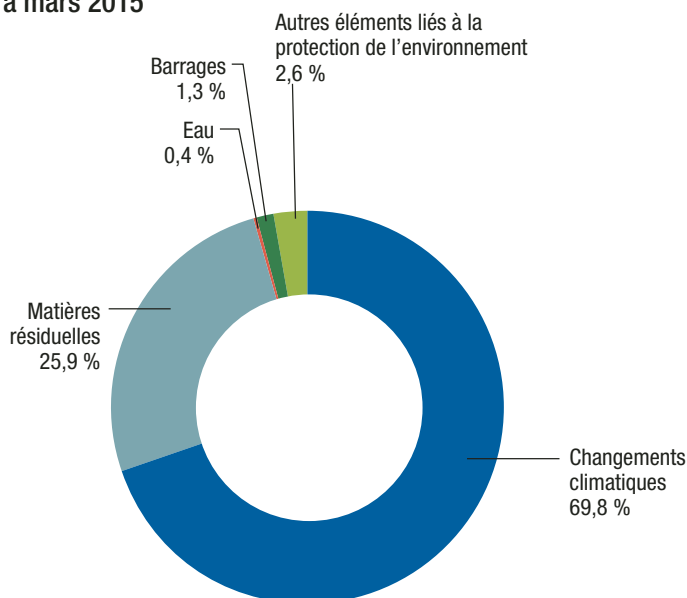
En collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), 11 ministères et organismes et de nombreux autres partenaires, dont 1 101 municipalités, réalisent des projets liés à la lutte et à l'adaptation aux changements climatiques et à la gestion des matières résiduelles qui touchent tous les secteurs de la société québécoise.

À l'image du climat, leurs interventions se transforment, faisant du Québec une société qui se démarque dans le domaine de la lutte aux changements climatiques aussi bien au Canada qu'à l'échelle internationale.

LE FONDS VERT TIRE SES REVENUS PRINCIPALEMENT DU MARCHÉ DU CARBONE.

Près de 96 % des revenus du Fonds vert proviennent de la vente d'unités d'émission de gaz à effet de serre (GES) dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES, communément appelé « marché du carbone », et des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Le Fonds vert profite aussi de revenus issus de la gestion de l'eau, et d'autres sources, comme la gestion des barrages en provenance du gouvernement fédéral, la tarification des autorisations environnementales, les amendes et les sanctions administratives.

Revenus du Fonds vert par secteur d'activité de juin 2006 à mars 2015



UN ENCADREMENT LÉGAL RIGOREUX PRÉVOIT L'UTILISATION DE CHAQUE SOMME DU FONDS VERT.

La Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Loi sur la qualité de l'environnement contiennent des dispositions sur l'utilisation des sommes versées au Fonds vert.

Notamment, les revenus provenant du marché du carbone sont utilisés à 100 % pour le financement de mesures de lutte contre les changements climatiques, dont les deux tiers sont consacrés au secteur des transports.

100 %  **Lutte contre les changements climatiques**

De la même manière, les redevances perçues auprès des exploitants de sites d'enfouissement sont notamment redistribuées aux municipalités pour financer la préparation, la mise en œuvre et la révision de leur plan de gestion de matières résiduelles.

LE FONDS VERT FAIT L'OBJET D'UNE GESTION BUDGÉTAIRE DISTINCTE DE CELLE DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES DU MDELCC.

Comme tous les fonds spéciaux, le Fonds vert s'inscrit dans une démarche officielle de reddition de comptes. Ainsi, les prévisions de dépenses et d'investissements du Fonds vert sont déposées et adoptées par l'Assemblée nationale. En mars 2015, ont été rendus publics les prévisions des dépenses et des investissements pour 2015-2016, une présentation du Fonds vert, les prévisions de revenus, de dépenses et d'investissements, ainsi que les prévisions des résultats de l'exercice financier 2015-2016, les résultats probables pour l'exercice financier 2014-2015 et, finalement, les résultats de l'exercice financier 2013-2014.

Les états financiers sont également transmis au Contrôleur des finances. Ils sont accompagnés d'une lettre d'affirmation du haut-dirigeant. Celle-ci permet notamment d'attester la fiabilité des données financières qui y sont présentées, du respect des conventions comptables ainsi que du maintien d'un système de contrôle interne destiné à prévenir et à détecter les fraudes et les erreurs. Ce système de contrôle vise à assurer que les biens sont protégés et que toutes les opérations sont comptabilisées adéquatement et au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire de l'information financière fiable.

L'INFORMATION SUR LE FONDS VERT EST DIFFUSÉE DE MANIÈRE TRANSPARENTE.

Dans un souci constant de transparence, le Budget de dépenses de l'exercice en cours et les états financiers remontant jusqu'à la création du Fonds vert – exercice 2006-2007 – sont diffusés sur le site Web du MDELCC, à l'adresse www.mdelcc.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert, dans une section propre à ce fonds spécial. Dans cette section, on trouve en outre :

- le *Feuillelet d'information sur le Fonds vert*, qui établit les assises légales du Fonds vert, les diverses sources de revenus qui le composent et les dépenses réalisées au cours de l'année 2014-2015, en plus de présenter la reddition de comptes qui le concerne. Les résultats 2014-2015 et les prévisions financières qui figurent au budget des fonds spéciaux 2015-2016 du Fonds vert sont également présentés. Ce feuillelet expose également le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques ainsi que celui pour la période 2013-2020;
- le Bilan 2013-2014 des plans d'action 2006-2012 et 2013-2020 sur les changements climatiques qui présente un état d'avancement des actions. On y retrouve notamment les objectifs, les résultats et les cobénéfices des programmes lancés. De plus, des tableaux détaillés mettent en évidence les dépenses, les réductions des émissions de gaz à effet de serre liées aux diverses mesures, ainsi que les cobénéfices;
- le Bilan de mi-parcours du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles;
- les documents de travail *Cadre de gestion* et *Guide ministériel de bonnes pratiques à privilégier*, traitant notamment des objectifs du Fonds vert, des règles à suivre lors de l'octroi d'une aide financière et des indications sur les frais d'administration qui doivent être raisonnables, pertinents et facilement mesurables.



The screenshot shows the official website for the Fondsvert. At the top, there is a navigation bar with links for 'Le Ministère', 'Partenariats généraux', 'Communauté de zones', 'Nos actions et services', 'Nos engagements', 'Nos programmes', 'Le Fonds vert', 'Nos partenaires', 'En région', 'Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec', and 'Centre d'expertise hydrologique du Québec'. The main content area features the 'Fondsvert' logo and a paragraph explaining that the fund was created in 2006 under the Ministry of Sustainable Development, Environment and Climate Change. It states the fund's purpose is to support the Minister and his partners in achieving sustainable development, particularly in climate change and waste management. Below this, there are bullet points: 'D'où viennent les revenus du Fonds vert?', 'À quel vert l'argent du Fonds vert?', 'Où peut donner de l'argent du Fonds vert?', and 'Comment le Fonds vert est-il administré?'. A section titled 'D'où viennent les revenus du Fonds vert?' explains that the fund's revenue primarily comes from the sale of carbon emission allowances within the carbon market system, but also includes other sources like waste management fees and administrative sanctions.

L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DU FONDS VERT EST UN PROCESSUS CONTINU.

Le MDDELCC s'inscrit résolument dans un processus d'amélioration continue et s'est doté d'un plan d'action rigoureux pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec (VGQ) sur la gestion du Fonds vert, publiées en juin 2014. Il s'est inspiré des meilleures pratiques en cette matière, donnant ainsi suite à l'ensemble des recommandations formulées.

Plusieurs actions de ce plan ont déjà été mises en œuvre à la suite des recommandations du VGQ.

Le MDDELCC a également renforcé son partenariat et sa synergie avec ses collaborateurs gouvernementaux :

- Il a revu et clarifié les rôles et les responsabilités, de même que les coûts admissibles ou non admissibles pour l'ensemble du Fonds vert.
- Il a révisé et accru les modalités de fonctionnement liées au financement des actions, ainsi que les exigences relatives au suivi et à la reddition de comptes correspondants.
- Il a optimisé la mise en œuvre des plans d'action en matière de lutte contre les changements climatiques et de gestion des matières résiduelles, grâce à la collaboration des comités-conseil sur ces sujets.
- Pour les actions comprises dans le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020), le Ministère a renouvelé son partenariat avec les ministères concernés en l'enchâssant dans des ententes administratives bonifiées, couvrant la période 2014-2017. En matière d'imputabilité et de reddition de comptes, des clauses permettent notamment d'établir un processus d'évaluation périodique du rendement et d'obtenir les données requises pour suivre la réalisation du Plan et rendre compte de ses résultats.

« [...] On continue de s'assurer que notre Fonds vert est géré de la façon la plus rigoureuse possible, en améliorant constamment, non seulement au ministère de l'environnement mais dans tous les ministères du gouvernement, la façon dont les ressources financières sont employées et investies : c'est très, très important. [...] »

Le premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, Paris, décembre 2015

Ministères et organismes partenaires financiers du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans la mise en œuvre du PACC 2013-2020 et dates de signature des ententes administratives

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	1 ^{er} avril 2014
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	22 avril 2014
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations	21 avril 2015
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	21 mars 2014
Ministère de la Sécurité publique	27 mars 2015
Ministère de la Santé et des Services sociaux	7 avril 2014
Ministère du Tourisme	20 mai 2015
Ministère des Transports	18 mars 2014
Régie du bâtiment du Québec	28 mars 2014
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	L'entente administrative du MERN demeure valide pour les actions relevant maintenant du MFFP.
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	Aucune entente administrative. La dépense et le budget disponible l'ont été en 2013-2014 seulement. Aucun autre budget prévu.

Le Fonds vert est géré le plus rigoureusement possible. Dans un domaine d'intervention en constante évolution comme la lutte contre les changements climatiques, le MDDELCC est à l'affût pour améliorer encore son cadre de gestion. Le développement des connaissances scientifiques, les façons de développer durablement le Québec, de gérer les matières résiduelles ou de lutter contre les changements climatiques, de même que les meilleures pratiques en matière de gouvernance et de suivi sont autant d'éléments à prendre en compte. Elles font la différence dans une société bien déterminée à se développer durablement et à effectuer sa transition vers une économie sobre en carbone.

Le MDDELCC prévoit notamment faire plus ample place aux enjeux financés par le Fonds vert dans son prochain plan stratégique pluriannuel. Le MDDELCC a préparé un *Manuel pratique de l'évaluation de programmes* et un *Guide d'évaluation d'un cadre de suivi et d'évaluation préliminaire*, qui présentent de manière détaillée le processus de réalisation des évaluations du MDDELCC. Il a rédigé également la *Politique ministérielle en matière d'évaluation de programmes*. Cette politique mentionne entre autres les principes directeurs de l'évaluation, de même que les responsabilités des principaux acteurs en la matière.

RÉALISATIONS CONCRÈTES DU FONDS VERT



CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



972 M\$

Revenus découlants des 9 ventes aux enchères réalisées dans le cadre du marché du carbone, dont 5 conjointement avec la Californie depuis décembre 2013



25,5 M\$

Pour la coopération climatique internationale d'ici 2020



936 700 t.

Nombre de tonnes d'émissions de GES réduites (au 31 mars 2014)



253 M\$

Investissements prévus pour le plan d'électrification des transports



200 M\$

Investissements prévus d'ici 2020 pour l'adaptation aux changements climatiques



1,6 G\$

Investissements prévus pour des transports collectifs et alternatifs d'ici 2020



MATIÈRES
RÉSIDUELLES



68,2 M\$

Subventions redistribuées en 2014-2015 à 750 bénéficiaires représentant 1 101 municipalités dans le cadre du Programme de redistribution aux municipalités des redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles



1,86 M\$

Investissements en 2014-2015 dans le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage



EAU

82

Nombre de stations d'échantillonnage ajoutées entre 2009 et 2012 au Réseau-rivières pour le suivi de la qualité de l'eau



BARRAGES

2,0 M\$

Pour réparer, mettre aux normes, gérer, exploiter et entretenir en 2014-2015 les trois barrages du Témiscamingue transférés par le gouvernement fédéral, soit le barrage des Quinze, le barrage de Kipawa et le barrage de Laniel



AUTRES ÉLÉMENTS
LIÉS À LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

15 278

Inspections effectuées en 2014-2015 par 281 inspecteurs pour la surveillance et le contrôle du respect de la Loi sur la qualité de l'environnement